
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbaux 2020-2021

Procès-verbal de la 146e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 28 septembre 2020 à 18 h via Teams.

Sont présents :	Mesdames	Véronik Gravel Martine Jalbert Lise Morin Gabrielle Théroux
	Messieurs	Normand Fournelle Michel Girard Alexandre Matteau Mathieu Roger
Se sont excusés :	Messieurs	Jean-François Carrière Clément Comtois
Invitées :	Mesdames	Hélène Bailleu, directrice générale Esther Fournier, directrice du Service des finances et de la formation continue Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires
	Messieurs	Dominic Leblanc, conseiller pédagogique Sylvain Poirier, directeur du CCTT INÉDI
Secrétaire de l'assemblée : Madame		Patricia Lehoux, gestionnaire administrative à la direction du collège

146.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

146.2 Adoption de l'ordre du jour

CECT-200928-01 *Sur proposition de madame Lise Morin, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 146.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 146.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 146.3 Adoption du procès-verbal du 8 juin 2020 (1)
- 146.4 Consultation sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne (Invitée : Hélène Bailleu) (1)
- 146.5 Avis sur les modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains* (Invité : Dominic Leblanc) (1)
- 146.6 Avis sur le budget de fonctionnement 2020-2021 (Invitée : Esther Fournier) (1)
- 146.7 Adoption du plan de travail 2020-2021 d'INÉDI (Invité : Sylvain Poirier) (1)
- 146.8 Adoption des amendements exceptionnels et temporaires à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, session d'automne 2020 (C. Majeau) (1)
- 146.9 Adoption des amendements exceptionnels et temporaires à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, dans le cas d'un confinement durant la session d'automne 2020 (C. Majeau) (1)
- 146.10 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes (C. Majeau) (1)
- 146.11 Statistiques d'inscription de l'automne 2020 (C. Majeau) (1)
- 146.12 Documents :
- 146.13 Questions diverses
- 146.14 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

146.3 Adoption du PV du 8 juin 2020

CECT-200928-02 *Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 juin tel que déposé.*

Adopté à l'unanimité

146.4 Consultation sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne

Madame Hélène Bailleu, directrice générale du Cégep régional de Lanaudière consulte les membres du conseil d'établissement quant au mandat et profil souhaité de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne.

Comme suite au départ du directeur du collège constituant de Terrebonne le conseil d'administration s'est réuni en assemblée extraordinaire afin de nommer les membres du comité de recrutement et convenir d'un échéancier de travail.

Le comité de sélection nommé par le conseil d'administration est composé du président du conseil d'administration du Cégep régional, M. Stéphane Dignard, du président du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne, M. Normand Fournelle, de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption et de M. Mathieu Roger, employé du collège constituant de Terrebonne et membre du conseil d'établissement. Le secrétariat du comité sera assumé par la directrice des ressources humaines, Mme Nadia Grondin.

146.5 Avis sur les modifications à la Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains

Monsieur Dominic Leblanc, conseiller pédagogique responsable de la recherche, présente les modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains*.

La *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche. Ce comité examine toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisée sur place au Cégep ou par les membres de son personnel.

Afin que ses chercheurs soient éligibles à obtenir des subventions de recherche des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux, un établissement doit posséder une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Le document de référence sur lequel se basent les comités d'éthique de la recherche pour établir leur propre politique est l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. En 2018, ce guide a été révisé et des modifications ont été apportées. Afin de s'arrimer à ces modifications, le Cégep régional de Lanaudière a procédé à une révision de sa *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*.

ATTENDU que les établissements d'enseignement sont tenus de se doter d'une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains afin que leurs chercheurs soient admissibles à des subventions des organismes subventionnaires fédéraux;

ATTENDU que la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU que le comité de la recherche a la responsabilité d'étudier tout projet de recherche impliquant des participants humains se déroulant au Cégep régional de Lanaudière ou mené par un membre du personnel à des fins professionnelles;

ATTENDU que la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* s'appuie sur l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* et que celui-ci a été modifié en 2018;

ATTENDU que le comité d'éthique de la recherche a participé aux travaux de révision de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* et a donné un avis favorable à la version révisée;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études du 9 septembre 2020 (CE-CCT-200909-03);

CECT-200928-03 Sur proposition de madame Martine Jalbert, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la version modifiée de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Adopté à l'unanimité

146.6 Avis sur le budget de fonctionnement 2020-2021

Madame Esther Fournier, directrice du Service des finances et de la formation continue présente le budget de fonctionnement pour l'année 2019-2020.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2020-2021;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 29 mai 2020;

Attendu le rehaussement du financement général et la 4^e année du réinvestissement dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu le contexte particulier lié à la pandémie et ses impacts sur le budget de fonctionnement du CRL;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECT-200928-04 Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Gabrielle Théroux,

Il est résolu :

- *d'adopter le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.*

et

- *de donner un avis favorable afin que le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière.*

Adopté à l'unanimité

146.7 Adoption du plan de travail 2020-2021 d'INÉDI

Le directeur du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) INÉDI, M. Sylvain Poirier, présente le plan de travail de l'année 2020-2021.

Attendu le dépôt du plan de travail annuel du CCTT INÉDI;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Terrebonne;

CECT-200928-05 Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière (CRL) en vue de l'adoption du plan de travail 2020-2021 du CCTT INÉDI.

Adopté à l'unanimité

CECT-200928-06 Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par monsieur Mathieu Roger, il est résolu de féliciter le CCTT INÉDI pour son 10^e anniversaire et de souligner l'excellent travail qui contribue au rayonnement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.

Adopté à l'unanimité

146.8 Adoption des amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, session d'automne 2020

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente des amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, session d'automne 2020.

Le 27 mai dernier, des amendements temporaires à notre *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* étaient soumis à la commission des études, lesquels ont ensuite été adoptés par le conseil d'établissement le 8 juin.

La Direction du collège constituant de Terrebonne propose un autre amendement, rendu nécessaire, qui vous est présenté dans le document *Amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la COVID-19, session d'automne 2020* et demande à la commission des études de se prononcer sur celui-ci, dans le but de donner un avis favorable au conseil d'établissement.

Attendu les assouplissements du RREC proposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Attendu la nécessité d'adapter nos politiques, notamment la PIEA, en fonction des assouplissements du RREC ;

Attendu la nécessité d'adapter la PIEA au contexte extraordinaire d'enseignement hybride (en présentiel et à distance) qui prévaut actuellement ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 septembre 2020 (CE-CCT-200909-04);

CECT-200928-07 Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par madame Martine Jalbert, il est résolu d'adopter les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, pour la session d'automne 2020.

Adopté à l'unanimité

146.9 Adoption des amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, dans le cas d'un confinement durant la session d'automne 2020

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente des amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, dans le cas d'un confinement durant la session d'automne 2020.

Le gouvernement du Québec exige que tous les établissements en enseignement supérieur se dotent d'un protocole d'urgence pour être en mesure de basculer rapidement vers l'enseignement à distance, au cas où un confinement mènerait à l'interdiction d'accès totale ou partielle aux collèges. Ce plan doit notamment prévoir le maintien de la prestation de travail des membres du personnel et de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants pour assurer la poursuite des activités d'enseignement.

Pour répondre à cette exigence, la Direction du collège constituant de Terrebonne propose des amendements à notre PIEA. Ces amendements sont détaillés dans le tableau ci-joint, intitulé *Amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la COVID-19, dans le cas d'un confinement durant la session d'automne 2020*. La direction demande à la commission des études de se prononcer sur ceux-ci, dans le but de donner un avis favorable au conseil d'établissement.

Attendu les assouplissements du RREC proposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Attendu la nécessité d'adapter nos politiques, notamment la PIEA, en fonction des assouplissements du RREC ;

Attendu l'exigence du gouvernement du Québec d'un protocole d'urgence pour être en mesure de basculer rapidement vers l'enseignement à distance ;

Attendu la nécessité d'assouplir notre PIEA en vue de faire face rapidement à un possible confinement ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 septembre 2020 (CE-CCT-200909-05);

CECT-200928-08 Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Lise Morin, il est résolu d'adopter les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, dans le cas d'un confinement durant la session d'automne 2020.

Adopté à l'unanimité

146.10 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'avis sur la recommandation de diplômes.

Projet de résolution #1

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-200928-09 Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :

- TB2020060901

Adopté à l'unanimité

Projet de résolution #2

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-200928-10 Sur proposition de madame Martine Jalbert, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.

Adopté à l'unanimité

146.11 Statistiques d'inscription de l'automne 2020 (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente les statistiques d'inscription de l'automne 2020.

Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne compte 1 984 étudiants inscrits à la session d'automne 2020 ce qui constitue un record. Le Cégep a réussi à maintenir ses inscriptions malgré le contexte de pandémie et la baisse des inscriptions constatée dans le réseau collégial.

Les hausses se situent principalement en *Sciences de la nature*, en *Sciences humaines*, en *Technologie de l'électronique industrielle* et en *Art, lettres et communications*.

Un membre du conseil d'établissement tient à souligner le travail de la direction et des trois syndicats (enseignants, professionnels et soutiens) qui, malgré les vents adverses et les circonstances non évidentes, a maintenu le cap et continué d'offrir un enseignement de qualité aux étudiants.

146.12 Documents :

Il n'y a pas de documents déposés.

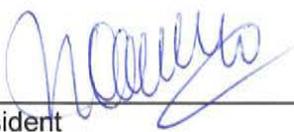
146.13 Questions diverses

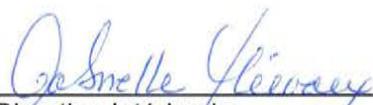
Il n'y a pas de questions diverses.

146.14 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Lise Morin de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 20h32.


Président


Direction intérimaire
de la constituante de Terrebonne

Procès-verbal de la 147e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 23 novembre 2020 à 17 h via Teams.

Sont présents :	Mesdames	Véronik Gravel Gabrielle Théroux
	Messieurs	Normand Fournelle Michel Girard Alexandre Matteau Étienne Ouellet Mathieu Roger
Se sont excusés :	Mesdames	Martine Jalbert Lise Morin
	Messieurs	Jean-François Carrière Clément Comtois
Invitées :	Mesdames	Hélène Bailleu, directrice générale Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires
	Messieurs	Stéphane Dignard, président du conseil d'administration du CRL Dominic Leblanc, conseiller pédagogique
Secrétaire de l'assemblée : Madame		Patricia Lehoux, gestionnaire administrative à la direction du collège

147.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

147.2 Adoption de l'ordre du jour

CECT-201123-01 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par monsieur Patrick Capolupo, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 147.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 147.2 Adoption de l'ordre du jour
- 147.3 Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2020
- 147.4 Avis sur la nomination au poste de direction du collège constituant de Terrebonne
- 147.5 Avis sur la révision de la *Politique sur la conduite responsable de la recherche*
- 147.6 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes
- 147.7 Statistiques d'admission de l'hiver 2021
- 147.8 Questions diverses
- 147.9 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

147.3 Adoption du PV du 28 septembre 2020

CECT-201123-02 *Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par monsieur Mathieu Roger, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 septembre tel que déposé.*

Adopté à l'unanimité.

147.4 Avis sur la nomination au poste de direction du collège constituant de Terrebonne (Invités : Mme Hélène Bailleu, directrice générale et M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration) (1)

Madame Hélène Bailleu, directrice générale du Cégep régional de Lanaudière et monsieur Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, présentent la nomination au poste de direction du collège constituant de Terrebonne.

Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu que M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, M. Normand Fournelle, président du conseil d'établissement de Terrebonne, Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, M. Mathieu Roger, membre représentant le conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne, ont été nommés au comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;

Attendu que des consultations ont été menées par les membres du comité de sélection auprès du comité de direction, de la commission des études et du conseil d'établissement de Terrebonne quant au profil de l'éventuel titulaire du poste à la direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu l'appel de candidatures en date du 30 septembre 2020 et le processus de sélection qui s'ensuivit;

Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 23 novembre 2020 CE-CCT-201123-02

CECT-201123-03 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par monsieur Alexandre Matteau, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière quant à la nomination de madame Johanne Giguère, à la direction du collège constituant de Terrebonne.*

Adopté à l'unanimité.

147.5 Avis sur la révision de la Politique sur la conduite responsable de la recherche (Invité : Dominic Leblanc) (1)

Monsieur Dominic Leblanc, conseiller pédagogique responsable de la recherche, présente les modifications à la *Politique sur la conduite responsable de la recherche*.

Afin d'être éligibles à des subventions de recherche des organismes subventionnaires fédéraux, les établissements d'enseignement doivent se doter d'une politique relative à la conduite responsable de la recherche. Cette politique doit notamment définir les normes de conduite attendues en matière de recherche, préciser les inconduites et les manquements et prévoir une procédure de gestion et de traitement des plaintes.

En 2016, le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*, document sur lequel doivent s'appuyer les établissements pour élaborer leur propre politique, a fait l'objet de modifications. Afin de s'arrimer à celles-ci, le Cégep régional de Lanaudière procède à la révision de la *Politique sur la conduite responsable de la recherche*.

Attendu qu'un établissement doit se doter d'une politique sur la conduite responsable de la recherche afin d'être éligible à des subventions de recherche des organismes subventionnaires publics;

Attendu que le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* a été révisé;

Attendu que la *Politique sur la conduite responsable de la recherche* du Cégep régional de Lanaudière doit respecter le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*;

Attendu l'avis favorable du comité régional de la recherche du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 11 novembre 2020 CE-CCT-201111-04;

CECT-20201123-04 Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration afin d'adopter les modifications proposées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

Adopté à l'unanimité

147.6 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'avis sur la recommandation de diplômes.

Projet de résolution #1

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-201123-05 Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :

➤ TB2020091501

Adopté à l'unanimité.

Projet de résolution #2

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-201123-06 Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.

Adopté à l'unanimité.

147.7 Statistiques d'admission de l'hiver 2021 (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente les statistiques d'admission de l'hiver 2021.

Les étudiants avaient jusqu'au 1^{er} novembre pour soumettre leur demande. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a reçu 171 demandes et en a accepté 142. Ces chiffres représentent une baisse de 28% par rapport à l'an dernier et de 14% dans le réseau collégial.

147.8 Documents :

Il n'y a pas de documents déposés.

147.9 Questions diverses

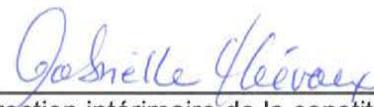
Il n'y a pas de questions diverses.

147.10 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Alexandre Matteau de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17h32.


Président


Direction intérimaire de la constituante de
Terrebonne

Procès-verbal de la 148^e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 15 février 2021 à 18 h via Teams.

Sont présents :	Mesdames	Johanne Giguère Véronik Gravel Martine Jalbert
	Messieurs	Clément Comtois Normand Fournelle Michel Girard Mathieu Roger
Se sont excusés :	Mesdames	Nathalie Beauchamp Marie-Josée Couture Cariane Driad
	Messieurs	Jean-François Carrière Bernard Grandchamp Étienne Ouellet
Invitées :		
Mesdames		Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires

Secrétaire de l'assemblée : Madame Élianne Duchesne, agente d'administration

148.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

148.2 Adoption de l'ordre du jour

CECT-20210215-01 *Sur proposition de M. Mathieu Roger, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 148.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 148.2 Adoption de l'ordre du jour
- 148.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 23 novembre 2020
- 148.4 Avis sur les modifications au Règlement no.4 portant sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière
- 148.5 Avis sur les modifications au Règlement no. 5 portant sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière
- 148.6 Résultat de l'exercice financier 2019-2020 du CRL au 30 juin 2020
- 148.7 Adoption sur les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, session d'hiver 2021
- 148.8 Adoption des modifications au projet de formation du programme Arts, lettres et communication
- 148.9 Présentation du bilan 2019-2020 du SAIDE
- 148.10 Adoption du cadre de référence pour une vision commune de l'inclusion des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (SAIDE)
- 148.11 Adoption de l'actualisation des paramètres d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne
- 148.12 Adoption du calendrier scolaire 2021-2022
- 148.13 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes
- 148.14 Statistiques d'admission de l'hiver 2021
- 148.15 Questions diverses
- 148.16 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

148.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 23 novembre 2020

La directrice du collège explique que lors de l'assemblée du 23 novembre 2020, la personne qui a fait la proposition de la résolution au point 147.5 n'avait pas la qualité nécessaire pour proposer et doit être remplacée afin de rendre conforme la résolution. Celle-ci est donc proposée par Mme Véronik Gravel, appuyée par M. Mathieu Roger.

CECT-20210215-02 *Sur proposition de M. Michel Girard, dûment appuyée par Mme Véronik Gravel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 23 novembre 2020 avec la modification demandée concernant le point 147.5.*

Adopté à l'unanimité.

148.4 Avis sur les modifications au Règlement no.4 portant sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière

Madame Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, présente les modifications au Règlement no.4 portant sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Un membre demande s'il n'est pas pertinent d'ajouter une mention concernant la perte d'équipement afin de couvrir tout type de prêt de matériel dans le contexte d'apprentissage en mode d'enseignement à distance. Le point sera amené en conseil d'administration pour évaluation.

Attendu que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2020-2021;

Attendu que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECT-20210215-03 *Sur proposition de Mme Martine Jalbert, dûment appuyée par M. Clément Comtois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

Adopté à l'unanimité.

148.5 Avis sur les modifications au Règlement no. 5 portant sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière

Madame Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, présente les modifications au Règlement no. 5 portant sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Il est expliqué que l'IPC ne sera pas ajusté pour cette année, mais sera reporté pour l'année prochaine.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice d'ensemble - Québec) de statistique Canada au 31 décembre;

Attendu la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECT-20210215-04 *Sur proposition de M. Michel Girard, dûment appuyée par Mme Véronik Gravel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

Adopté à l'unanimité.

148.6 Résultat de l'exercice financier 2019-2020 du CRL au 30 juin 2020

Madame Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue, présente les résultats de l'exercice financier 2019-2020 du CRL au 30 juin 2020.

Elle explique que les résultats ont été présentés au comité de direction, au comité d'audit, au comité exécutif ainsi qu'au conseil d'administration. Le rapport des auditeurs indépendants n'émet aucune réserve.

148.7 Adoption sur les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, session d'hiver 2021

Madame Sonia De Benedictis, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique, présente les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, session d'hiver 2021.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui perdure, la Direction du collège constituant de Terrebonne propose des amendements à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège pour la session d'hiver 2021. Ces amendements vous sont présentés dans le document *Amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la COVID-19, session d'hiver 2021* et demande à la commission des études de se prononcer sur ceux-ci, dans le but de donner un avis favorable au conseil d'établissement.

Attendu les assouplissements du RREC proposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la session d'hiver 2021 ;

Attendu la nécessité d'adapter nos politiques, notamment la PIEA, en fonction des assouplissements du RREC ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 16 décembre 2020 (CE-CCT-201216-06);

Attendu la nécessité d'adapter la PIEA au contexte extraordinaire d'enseignement hybride (en présentiel et à distance) qui prévaudra à l'hiver 2021 ;

CECT-20210215-05 *Sur proposition de M. Michel Girard, dûment appuyée par Mme Martine Jalbert, il est résolu d'adopter les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de COVID-19, pour la session d'hiver 2021.*

Adopté à l'unanimité.

148.8 Adoption des modifications au projet de formation du programme Arts, lettres et communication

Madame Sonia De Benedictis, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique, présente les modifications au projet de formation du programme Arts, lettres et communication.

La direction ayant constaté certains enjeux liés à la cohérence du programme d'Arts, lettres et communication, des attentes ont été exprimées afin qu'une évaluation ciblée soit effectuée en 2020-2021.

Le comité d'évaluation, composé de deux enseignants du programme, de la conseillère pédagogique et de la directrice adjointe du SPDP a réalisé la révision d'un premier point de son plan de travail : éliminer les cours au choix de la grille de programme. Ainsi, deux nouveaux cours ont été créés, soit *Journalisme* et *Relations publiques*. Cette décision permettra d'atténuer la spécialisation trop élevée qu'offraient les cours à option, respectant ainsi la visée préuniversitaire du programme d'études. Du même coup, la situation du nombre trop faible d'étudiants dans les groupes-classes sera résorbée.

Le projet de formation témoigne des changements apportés à la grille de cours du programme, aux plans-cadres concernés et à leurs descriptifs. Par souci de cohérence, des modifications ont aussi été apportées dans les divers plans-cadres référant aux nouveaux cours créés.

Le comité d'évaluation dressera un bilan de ses travaux touchant les autres éléments du plan de travail à la fin de la session d'hiver 2021.

Attendu la demande de la direction de revoir les cours à options;

Attendu les travaux du comité d'évaluation;

Attendu la validation des modifications apportées au projet de formation, dont les nouveaux plans-cadres des cours remplaçant les cours à option, ainsi que de leur descriptif, par le comité de programme;

Attendu l'approbation de la direction du collège;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 16 décembre 2020 (CE-CCT-201216-09);

CECT-20210215-06 *Sur proposition de Mme. Véronik Gravel, dûment appuyée par M. Mathieu Roger, il est résolu d'adopter les plans-cadres des cours Journalisme et Relations publiques et de leur descriptif, et conséquemment de la grille de cours du programme, tel que présenté dans le projet de formation d'Arts, lettres et communication option Médias.*

Adopté à l'unanimité.

148.9 Présentation du bilan 2019-2020 du SAIDE

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente le bilan 2019-2020 du SAIDE.

Le service d'aide et d'intégration des étudiants en situation de handicap (SAIDE) a constaté une forte augmentation des troubles d'apprentissage qui constituent la majorité de la clientèle du SAIDE. Les étudiants inscrits au SAIDE représentent 18 % des étudiants inscrits au CRLT.

Soutenir et accompagner les étudiants dans les diverses étapes de leur cheminement est un des enjeux principaux afin de s'assurer que tout a été mis en œuvre pour les amener à la réussite de leurs choix professionnels. Le travail de chaque employé du SAIDE est souligné.

Depuis quelques années, un autre objectif du plan de travail est de poursuivre le soutien des enseignants qui ont dans leurs classes des étudiants inscrits au SAIDE. Plusieurs actions ont été posées en ce sens : rencontres d'information, la prise en charge par la conseillère en services adaptés des étudiants plus problématiques, la répartition des étudiants dans les cours par l'aide pédagogique individuelle, du support pour l'utilisation du logiciel Clara pour les services adaptés, une formation sur le TDA/H afin de mieux comprendre et intervenir en classe a été offerte par la CSA et l'enseignant ressource au SAIDE.

148.10 Adoption du cadre de référence pour une vision commune de l'inclusion des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (SAIDE)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente le cadre de référence pour une vision commune de l'inclusion des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (SAIDE).

En concordance avec sa mission éducative et ses obligations légales, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne prend à cœur de s'assurer que sa communauté partage une vision homogène quant à l'inclusion non discriminatoire et équitable de ses étudiantes et étudiants en situation de handicap. Dans la mesure où une étudiante ou un étudiant répond aux critères d'admission, l'inclusion implique un droit à l'égalité d'accès aux études supérieures et à des moyens concrets pour faciliter cette accessibilité. Il s'agit alors de traiter de la même façon toutes les étudiantes et tous les étudiants, malgré leur différence, et de permettre aux étudiantes ou aux étudiants en situation de handicap de poursuivre un parcours scolaire dans notre institution.

Dans cet esprit, et en conformité avec les recommandations inscrites au Rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de la Commission d'évaluation de

l'enseignement collégial (CEEC) reçu à l'automne 2018, le collège propose un cadre de référence qui se veut un outil de base auquel se référer lors des interventions globales et particulières auprès des étudiantes et des étudiants en situation de handicap.

Mme Martine Jalbert, administratrice, souhaite saluer le travail qui a été fait et offre ses félicitations à l'équipe qui a travaillé sur ce cadre de référence.

Attendu le désir du collège que sa communauté partage une vision homogène quant à l'inclusion non discriminatoire et équitable de ses étudiantes et étudiants en situation de handicap;

Attendu la recommandation de la CEEC d'élaborer un cadre de référence afin d'assurer la qualité de la planification de la réussite;

Attendu la validation du cadre de référence par le comité sur le cadre de référence du SAIDE;

Attendu la recommandation de la direction du collège;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 3 février 2021 (CE-CCT-210203-03);

CECT-20210215-07 *Sur proposition de M. Clément Comtois, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu d'adopter le Cadre de référence pour une vision commune de l'inclusion des étudiantes et des étudiants en situation de handicap.*

Adopté à l'unanimité.

148.11 Adoption de l'actualisation des paramètres d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'actualisation des paramètres d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne.

Annuellement, le collège doit établir son calendrier scolaire dans le respect du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et des modalités d'application que le conseil d'administration du cégep régional doit définir à cet égard.

Au-delà des règles administratives, l'élaboration du calendrier scolaire au collège constituant de Terrebonne prend son sens dans les fondements de NOTRE PROJET ÉDUCATIF et se place en adéquation avec les orientations du plan de réussite du collège.

La dernière révision des paramètres d'élaboration du calendrier datant de février 2014, la commission des études mettait à son plan de travail 2019-2020 l'actualisation de ces paramètres et entérinait le 11 septembre 2019 la création du sous-comité devant procéder à cette révision.

Le comité sur l'actualisation présente dans le document joint à cet avis les modifications apportées aux paramètres, document que nous appellerons dorénavant le Guide d'élaboration du calendrier scolaire.

Attendu la validation de l'ensemble des modifications apportées au Guide d'élaboration du calendrier scolaire par le comité sur l'actualisation des paramètres pour l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu la recommandation de la direction du collège;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 16 décembre 2020 (CE-CCT-201216-07);

CECT-20210215-08 *Sur proposition de Mme Véronik Gravel, dûment appuyée par Mme Martine Jalbert, il est résolu d'adopter l'ensemble des modifications apportées au document maintenant nommé Guide d'élaboration du calendrier scolaire du CRLT.*

Adopté à l'unanimité.

148.12 Adoption du calendrier scolaire 2021-2022

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente le calendrier scolaire 2021-2022.

La commission des études doit être consultée sur le calendrier scolaire en tenant compte des dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et des balises administratives du Cégep régional de Lanaudière.

Un rappel de ces paramètres en lien avec le calendrier 2021-2022 :

A. Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) – article 18

« Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1^{er} juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministère sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation. »

B. Balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière

Référence : Résolution CARL-050207 - 15 février 2005

1. Le calendrier scolaire compte légalement 82 jours par session, mais peut compter 83 jours selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du RREC.

2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1^{er} janvier, le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).

3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.
4. Les opérations de l'intersession à Joliette requièrent 14 jours de travail ouvrables; à l'Assomption, elles requièrent 12 jours de travail ouvrables et à Terrebonne, il faut compter **14** jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du cégep régional.
5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquence en minimisant les substitutions de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.
6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de forces majeures, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

C. *Paramètres du collège constituant de Terrebonne*

En prolongation des valeurs et principes de NOTRE PROJET ÉDUCATIF, l'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne devra tenir compte des paramètres suivants :

1. Respect des dates connues de l'épreuve uniforme de français (EUF) des sessions d'automne, d'hiver et d'été.
2. Journées réservées à la passation d'épreuves finales de cours permettant l'organisation d'un horaire particulier.
3. Possibilité d'épreuve finale commune pour un même cours quel que soit l'enseignant.
4. Reconnaissance des journées APM comme des journées contact. Elles sont donc prises en compte dans le calcul des journées ajoutées aux 75 jours de classe prévus au RREC.
5. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), trois semaines avant la tenue de l'EUF, pour les groupes du cours 601-103-MQ, complétée par une demi-journée APM.
6. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 14^e semaine, pour les groupes des cours 601-101-MQ et 601-102-MQ complétée par une demi-journée APM.
7. Étant donné l'ajout de ces deux demi-journées APM, le calendrier scolaire pourra totaliser 83 jours de classe tel que stipulé au point B-1 du présent document.

8. Pour chaque session, dans la mesure du possible, prévoir une ou des journées regroupées de mise à niveau pendant lesquelles aucun cours ne sera dispensé. Ce temps d'arrêt aura lieu vers la mi-session. À la session d'hiver, programmer ces journées afin que le temps d'arrêt soit d'une semaine.
9. Prévoir à la session d'hiver, le 2e jeudi de janvier pour une activité régionale.

De plus, dans la mesure du possible, le calendrier scolaire devrait prévoir :

10. Deux journées pédagogiques à l'intérieur du calendrier scolaire (une par session).
11. Quatre journées d'activités pédagogiques multiples (deux par session) s'ajoutant aux deux demi-journées prévues aux points 5 et 6 énoncés plus haut. Le placement au calendrier de ces APM devra, dans la mesure du possible, éviter de scinder une semaine de cours et ne pas être le même jour que la date limite pour l'annulation des cours.

Dans la mesure du possible, planifier à l'automne une journée APM commune aux trois collèges constituants pour permettre la tenue d'une assemblée du syndicat du personnel de soutien.

12. Une ou des journées de réserve pour remplacer des journées de suspension de cours ou de fermeture du collège en cas de tempête, verglas, panne d'électricité ou autre force majeure.

Une journée de réserve devra être placée entre le dernier jour de cours de la session et le début de la période de passation d'épreuves finales de cours, sauf dans les cas où ces deux événements seraient séparés par une fin de semaine ou un événement, tel l'EUF.

Attendu le respect des dispositions du RREC au regard du calendrier scolaire;

Attendu le respect des balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu le respect des paramètres du collège constituant de Terrebonne au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu la recommandation du comité de direction du collège;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 3 février 2021 (CE-CCT-210203-05);

CECT-20210215-09 *Sur proposition de M. Mathieu Roger, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2021-2022 du collège constituant de Terrebonne.*

Adopté à l'unanimité.

148.13 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes

Madame Chantal Majeau, directrice du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'avis sur la recommandation d'émission de diplômes.

Projet de résolution #1

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-20210215-10 *Sur proposition de M. Clément Comtois, dûment appuyée par Mme Véronik Gravel, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :*

➤ TB2021011501

Adopté à l'unanimité.

Projet de résolution #2

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-20210215-11 *Sur proposition de Mme Martine Jalbert, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.*

Adopté à l'unanimité.

148.14 Statistiques d'admission de l'hiver 2021

Madame Chantal Majeau, directrice du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente les statistiques d'admission de l'hiver 2021. Une baisse correspondant à 27 % est constatée par rapport à l'an dernier.

148.15 Questions diverses

Le président souhaite de l'information concernant l'offre de formation qui a été annoncée par le ministère de l'Emploi, pour de nouveaux programmes de formation de 180 à 360 heures. La directrice du collège, Mme Johanne Giguère explique que ces formations concernent principalement la formation continue pour des formations de courte durée. Ce qui a été annoncé est le nouveau programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF). Celui-ci a été prolongé jusqu'au 30 avril 2021. Le Cégep à Terrebonne ne s'inscrit pas dans le cadre de ce programme. Évidemment, toutes les opportunités pouvant servir le développement du Cégep à Terrebonne seront évaluées.

148.16 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 25.

Gabrielle Thérout, directrice par intérim pour
Johanne Giguère



Président



Direction de la constituante de Terrebonne

Procès-verbal de la 149^e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 26 avril 2021 à 18 h via Teams.

Sont présents :	Mesdames	Nathalie Beauchamp Johanne Giguère Véronik Gravel Martine Jalbert
	Messieurs	Normand Fournelle Michel Girard Étienne Ouellet Mathieu Roger
Se sont excusés :	Madame	Laurence Béland
	Messieurs	Jean-François Carrière Clément Comtois
Invités :	Madame	Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires
	Monsieur	Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique
Secrétaire de l'assemblée :	Madame	Francine Crépault, secrétaire administrative

149.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18h05.

149.2 Adoption de l'ordre du jour

ECT-20210426-01 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Martine Jalbert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 149.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 149.2 Adoption de l'ordre du jour
- 149.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 15 février 2021
- 149.4 Élections aux postes de présidence et de vice-présidence du conseil d'établissement
- 149.5 Nouvelles du collègue

- 149.6 Adoption du Rapport d'évaluation de la formation générale
- 149.7 Adoption des règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement no 6 sur l'admission des étudiants au CRL
- 149.8 État de situation sur le règlement no 3 sur la commission des études
- 149.9 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes
- 149.10 Document :
 - 149.10.1 Statistiques d'admission Automne 2021
- 149.11 Questions diverses
- 149.12 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

149.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 15 février 2021

ECT-210426-02 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 février 2021.*

Adopté à l'unanimité.

Suivis :

- *Point 148.4 - Avis sur les modifications au Règlement no.4 portant sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière : Madame Johanne Giguère souligne la nécessité de modifier ce règlement afin d'ajouter une mention concernant la perte d'équipement et ainsi couvrir les types de prêts de matériel en lien avec le mode d'enseignement à distance. La demande de modification du règlement sera présentée lors de la prochaine séance du conseil d'administration.*

149.4 Élections aux postes de présidence et de vice-présidence du conseil d'établissement

Madame Johanne Giguère, directrice du collège, explique le processus d'élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement et l'assemblée procède à l'élection du président et du secrétaire d'élection.

À la présidence d'élection, madame Johanne Giguère propose monsieur Éric Francoeur, monsieur Francoeur accepte.

À titre de secrétaire d'élection, madame Johanne Giguère propose Francine Crépault, qui accepte.

CECT-210426-03 *Sur proposition de madame Martine Jalbert, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu que monsieur Éric Francoeur agisse à titre de président d'élections et madame Francine Crépault à titre de secrétaire.*

Adoptée à l'unanimité.

La période de mise en candidature est ouverte.

Présidence :

À la présidence du conseil d'établissement, madame Johanne Giguère propose monsieur Normand Fournelle qui accepte.

Vice-présidence :

Monsieur Michel Girard propose monsieur Jean-François Carrière et monsieur Mathieu Roger propose madame Martine Jalbert pour la vice-présidence du conseil d'établissement. Madame Martine Jalbert souligne qu'elle accepterait dans la mesure où monsieur Jean-François Carrière qui assume présentement cette fonction et qui est absent aujourd'hui, ne souhaiterait pas poursuivre pour la prochaine année. En conséquence, les membres du conseil conviennent de reporter l'élection à la vice-présidence du conseil d'établissement à la prochaine rencontre.

CECT-210426-04 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Martine Jalbert, il est résolu de nommer monsieur Normand Fournelle, président du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et de procéder à l'élection de la vice-présidence lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.*

Adoptée à l'unanimité.

149.5 Nouvelles du collège

Madame Johanne Giguère, directrice, informe les membres du conseil de l'évolution des dossiers en cours et des événements qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil :

- L'équipe de la Vie étudiante en collaboration avec le Comité d'action et de concertation en environnement a permis la tenue virtuelle de la Semaine de l'environnement du 29 mars au 1^{er} avril 2021. Plusieurs activités ont été tenues, dont une conférence de M. Philippe Bourke, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un atelier de cuisine végane, un rallye et plusieurs autres activités virtuelles gratuites mettant l'environnement à l'honneur.
- La finale locale virtuelle de Cégeps en spectacle a eu lieu le 20 février 2021.
- Frédéric Lanthier, étudiant en Techniques de travail social, a remporté les grands honneurs grâce à un slam portant sur les violences faites aux femmes
- Alicia Fabbri, étudiante du programme Sport-Études en patinage artistique, a reçu une bourse d'excellence académique de 4 000 \$ dans le cadre de la 17^e édition du Programme de bourses Cascades de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.
- Raphaëlle Tousignant, étudiante du programme Sport-Études en para hockey, a reçu une bourse d'excellence académique de 4 000 \$ de la Fondation de l'athlète d'excellence.

- Le collège a procédé à l'affichage du poste de gestionnaire administrative à la direction.
- Une tournée de consultation des départements sur les balises régionales pour un retour en présentiel à l'automne 2021 est en cours. L'équipe de direction est accompagnée de M. Mathieu Roger, représentant le syndicat des enseignants. Ces consultations seront terminées mardi prochain en après-midi et le lendemain, nous rencontrons les responsables de coordination départementale (RCD) pour faire le bilan de la session d'hiver 2021. Par la suite, une séance extraordinaire de la commission des études sera tenue pour avoir l'avis de la commission sur les mesures envisagées à la suite des rencontres avec les départements. Le processus de consultation se terminerait le 12 mai 2021 par une deuxième rencontre de l'assemblée des RCD afin de leur présenter les mesures retenues.

149.6 Adoption du Rapport d'évaluation de la formation générale

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint intérimaire au Service des programmes et du développement pédagogique, souligne que ce rapport représente un travail majeur pour cette première évaluation de la formation générale au collège. Les membres ayant déjà pris connaissance du rapport, il n'en fait pas une présentation complète, mais en résume les principaux éléments.

« Les programmes d'études menant au diplôme d'études collégiales (DEC) sont constitués de deux grandes composantes : la formation générale et la formation spécifique. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. »¹

Le concept de l'approche programme souligne le rôle fondamental assigné à la formation générale dans tous les programmes collégiaux. De ce fait, il est essentiel de procéder périodiquement à son évaluation dans le souci de favoriser l'intégration des apprentissages chez l'étudiant au long de son parcours d'études, dans une perspective de complémentarité avec la formation spécifique et dans une volonté d'amélioration continue. De même, une évaluation se veut un moment privilégié pour documenter les pratiques et les particularités locales.

Ainsi, pour la première fois depuis l'inauguration du CRLT, la formation générale entreprend le processus d'évaluation, comme planifié dans le calendrier des cycles de gestion des programmes d'études et prescrit par notre Politique d'évaluation et de gestion des programmes d'études (PIGEP). Les travaux, menés par le comité d'évaluation et chapeautés par le CCFG, ont suivi les étapes suivantes :

¹ [QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Composantes de la formation générale, extraits des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales \(DEC\)*. Québec, gouvernement du Québec, 2017, 45 p.](#)

1. Identification des objets d'évaluation
2. Élaboration du devis d'évaluation
3. Cueillette et analyse des données
4. Élaboration du rapport d'évaluation et d'un plan d'action

Comme prescrit par la PIGEP, le rapport d'évaluation est d'abord validé par le comité de concertation de la formation générale, puis approuvé par la direction du collège. Par la suite, il est présenté à la commission des études qui donne son avis au conseil d'établissement, lequel adopte ultimement le rapport.

En terminant, monsieur Francoeur souligne que le processus d'évaluation a demandé aux membres de l'équipe d'évaluation de porter un regard non seulement sur leur propre discipline, mais sur les autres disciplines de la formation générale. Si cet exercice a permis de constater une certaine méconnaissance des différentes disciplines entre la formation générale et la formation spécifique, elle a cependant été vue comme une opportunité d'ouverture du dialogue entre les disciplines.

Au terme de cette présentation, madame Martine Jalbert, souligne l'excellent travail du comité d'évaluation et souhaite qu'il y ait un suivi au conseil d'établissement sur l'implantation des actions découlant des recommandations du rapport d'évaluation.

Attendu l'adoption du devis d'évaluation par le comité de concertation de la formation générale le 30 octobre 2019 et déposé à la commission des études le 20 novembre 2019;

Attendu la validation du rapport d'évaluation par le comité de concertation de la formation générale le 16 décembre 2020;

Attendu la recommandation du comité de direction du collège le 19 février 2021;

ECT-210426-05 *Sur proposition de madame Véronik Gravel, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu d'adopter le rapport d'évaluation de la formation générale du CRLT.*

Adoptée à l'unanimité.

149.7 Adoption des règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement no 6 sur l'admission des étudiants au CRL

L'admission au Cégep régional de Lanaudière est balisée par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) adopté par le gouvernement du Québec de même que par le Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière adopté par le conseil d'administration ainsi que par les règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6.

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, mentionne qu'à la suite d'une vérification administrative par le ministère de l'Enseignement supérieur en décembre dernier, le vérificateur a demandé d'apporter des modifications mineures aux règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière afin de se conformer au RREC. Des travaux ont donc été menés afin de mettre à jour les règles spécifiques en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6 nous permettant ainsi de nous conformer aux dispositions du RREC et au Règlement no 6 sur l'admission.

Attendu la recommandation du vérificateur d'apporter des modifications mineures aux règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne;

Attendu l'approbation de la direction du collège;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 14 avril 2021 (CE-CET-20210414-06);

ECT-210426-06 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Martine Jalbert, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.*

Adopté à l'unanimité.

149.8 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'avis sur la recommandation d'émission de diplômes.

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

ECT-210426-07 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Martine Jalbert, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :*

➤ TB2021020201

Adopté à l'unanimité.

149.9 État de situation sur le règlement no 3 sur la commission des études

Madame Giguère souligne que l'adoption du règlement régional no 3 est sous la gouvernance du conseil d'administration. Conséquemment, lorsque le conseil d'administration souhaite modifier ce règlement régional, il demande à la commission des études de donner son avis au conseil d'établissement, qui lui donne son avis au conseil d'administration d'adopter, abroger ou modifier le règlement. De plus, les autres constituantes doivent également être consultées.

Madame Giguère rappelle qu'en juin 2019, la commission des études soumettait au conseil d'établissement un avis visant à modifier le règlement no 3, (résolutions : CECT-190529-06, CECT-190529-07 et CECT-190529-529-08) et le conseil d'établissement adoptait le règlement no 3 modifié.

Or, lors de son arrivée en janvier dernier, on a porté à son attention que le règlement no 3 n'avait pas été modifié puisque le conseil d'administration n'a jamais donné mandat de le modifier. En conséquence, les résolutions apportant des modifications au règlement no 3 s'avèrent caduques. Madame Giguère souligne que ces modifications portaient entre autres sur la présidence de la commission des études.

Elle a donc informé la commission des études lors de la rencontre du 10 mars 2021 de la non-conformité de ces modifications et invité la commission des études à proposer les modifications souhaitées lors de la prochaine révision du règlement no 3. Madame Giguère souligne qu'en ce qui concerne la présidence de la commission des études, celle-ci est encadrée par la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel et doit être assumée par la direction des études. Pour ce qui concerne les autres recommandations, la commission des études s'est dotée d'un comité de travail pour se pencher sur son mode de fonctionnement, ce qui ne nécessite pas de modification du règlement no 3.

149.10 Document :

149.10.1 Statistiques d'admission Automne 2021

Madame Chantal Majeau présente les statistiques d'admission pour l'automne 2021. Le nombre de demandes connaît une légère baisse de 156 demandes et résulte en 133 admis de moins qu'à l'Automne 2020 pour le 1^{er} tour. La baisse des demandes affecte surtout les programmes Arts, lettres et communication, Technologie de l'électronique industrielle et Techniques de design industriel. Pour le 2^e tour, 196 demandes ont été reçues et sont en cours d'analyse par les aides pédagogiques individuels. Il est à souligner cependant que le collège affiche un bon taux de rétention puisque 1 119 étudiants se sont réinscrits. En somme, l'effectif devrait être maintenu à peu près au niveau de l'automne 2020. Les efforts de promotion se poursuivent de la part du Service des communications qui procède également à l'analyse complète des données afin de déterminer, notamment, si la baisse de clientèle provient d'un déplacement des étudiants de nos écoles bassins. À l'instar d'autres collèges, on a abaissé les seuils d'admission, notamment pour

tenir compte du fait que les étudiants de secondaire V ont été en enseignement à distance ce qui a certainement affecté leur motivation et leur réussite. Le CRL, par l'entremise de monsieur Éric Francoeur, a entrepris des démarches de concertation auprès des centres services scolaires de la région (des Affluents et des Samares) en vue de se préparer à l'accueil et l'intégration des étudiants du secondaire qui auront certains retards académiques.

Monsieur Éric Francoeur mentionne qu'une première rencontre avec les services scolaires aura lieu le 5 mai prochain. Ces intervenants se disent très heureux de cette démarche et ont émis le souhait que cette collaboration devienne pérenne pour les années futures. Il souligne que dans le contexte actuel cette concertation tombe à point nommé puisque certains apprentissages dans les principales matières ont pu être délaissés et que de savoir quels sont ses apprentissages nous permettra de nous ajuster. Lors de cette rencontre, les psychoéducateurs des services scolaires feront un portrait de situation de leurs étudiants ce qui nous permettra aussi d'ajuster nos services et éventuellement d'intervenir de façon mieux ciblée auprès de cette clientèle.

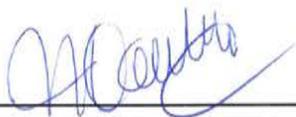
149.11 Questions diverses

Monsieur Mathieu Roger souligne que les enseignants se sont dotés d'un mandat de grève à appliquer au moment jugé opportun et que le personnel de soutien se prononcera sur un mandat de grève lors d'une rencontre qui aura lieu le 4 mai prochain.

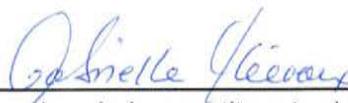
149.12 Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Michel Girard, appuyée par monsieur Étienne Ouellet. La séance est levée à 18 h 57.

Gabrielle Thérout, directrice par intérim pour
Johanne Giguère



Président



Direction de la constituante de Terrebonne

Procès-verbal de la 150^e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 7 juin 2021 à 18 h via Teams.

Sont présents	Mesdames	Nathalie Beauchamp Johanne Giguère Véronik Gravel
	Messieurs	Clément Comtois Normand Fournelle Michel Girard Mathieu Roger
Se sont excusés :	Mesdames	Laurence Béland Martine Jalbert
	Messieurs	Jean-François Carrière Étienne Ouellet
Invités :	Mesdames	Dominique Boily, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement Marie-Ève Carrière, gestionnaire administrative Lorraine Dépelteau, gestionnaire administrative Esther Fournier, directrice au Service des ressources financières et à la formation continue Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires Danièle Saindon, directrice adjointe aux Services aux étudiants, à la communauté et services psychosociaux
	Monsieur	Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique
Secrétaire de l'assemblée :	Madame	Francine Crépault, secrétaire administrative

150.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18h03. Monsieur Fournelle souhaite la bienvenue à tous.

Madame Johanne Giguère, directrice du collège constituant de Terrebonne, souligne la présence de Madame Marie-Ève Carrière, gestionnaire administrative, qui entre en fonction aujourd'hui à la direction. Madame Carrière se présente aux membres du conseil et résume brièvement son parcours professionnel.

150.2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Normand Fournelle fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il est conforme aux discussions. Madame Johanne Giguère, demande qu'on retire l'élection à la vice-présidence du conseil d'établissement prévue au point 4 étant donné l'absence de monsieur Jean-François Carrière et de madame Martine Jalbert. L'élection à la vice-présidence pourra être traitée à la première rencontre de l'automne prochain. Mme Giguère validera l'intention de M. Carrière à poursuivre au poste de Vice-président.

CECT-210607-01 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 150.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 150.2 Adoption de l'ordre du jour
- 150.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 26 avril 2021
- 150.4 Avis sur la politique-cadre des bibliothèques du CRL
- 150.5 Avis sur le budget de fonctionnement 2021-2022
- 150.6 Adoption pour la poursuite de l'autofinancement de la contribution pour le Fonds vert
- 150.7 Avis sur la prolongation du plan stratégique 2015-2020
- 150.8 Adoption du calendrier des phases de gestion des programmes d'études
- 150.9 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes
- 150.10 Rapport de la direction
 - 150.10.1 Nouvelles du collègue
- 150.11 Document :
 - 150.11.1 Statistiques d'admission Automne 2021
- 150.12 Questions diverses
- 150.13 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

150.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 26 avril 2021

Les membres du conseil ayant pu prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 26 avril dernier, monsieur Fournelle n'en fait pas la lecture.

CECT-210607-02 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Johanne Giguère, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 26 avril 2021 tel que déposé.*

Adoptée à l'unanimité.

Suivis :

- 149.4 Élections aux postes de présidence et de vice-présidence du conseil d'établissement : Les membres du conseil conviennent de reporter l'élection à la vice-présidence du conseil à l'automne prochain.
- 149.5 Nouvelles du collègue – Tournée de consultation : Madame Johanne Giguère mentionne que la consultation des départements et de l'association étudiante sur les balises de la session d'automne 2021 s'est terminée plus tôt que prévu. Faisant suite à la

conférence de presse de la ministre McCann du 31 mai dernier, le sous-ministre monsieur Bernard Matte écrivait afin de préciser les balises annoncées pour l'automne. En résumé, les cours seraient dispensés en présence dès la rentrée scolaire et les contraintes de distanciation ne s'appliqueraient plus pour les étudiants. Toutefois, monsieur Matte recommandait, considérant le caractère imprévisible et exceptionnel de cette pandémie, de prévoir un plan de repli advenant le cas où la cible de 75 % des étudiants complètement vaccinés avant la rentrée ne soit pas atteinte et que la mesure de distanciation d'un mètre soit nécessaire. Madame Giguère souligne que des discussions ont eu lieu à ce sujet au comité de direction, ainsi qu'au CRPC. L'évolution de la situation sera suivie de près, mais il a été convenu que le Service de l'organisation et du cheminement scolaires déposera un scénario d'organisation scolaire sans distanciation.

150.4 Avis sur la politique-cadre des bibliothèques du CRL

Madame Lorraine Dépelteau, gestionnaire administrative au collège constituant de Joliette, qui assume de façon temporaire la gestion de la bibliothèque du collège de Terrebonne, présente le dossier et les principaux éléments de la démarche.

Depuis 2012-2013, les collèges constituants détenaient chacun leur politique-cadre.

Étant donné qu'il n'y avait plus de coordination régionale des bibliothèques, un comité de concertation régionale des bibliothèques (CCRB) avait ainsi été mis sur pied afin de déterminer les orientations, les plans d'action annuels et les budgets partagés, notamment pour le système intégré de gestion de bibliothèques, les ressources documentaires en ligne et les prêts entre collèges constituants.

En 2017-2018, lorsqu'est venu le temps de renouveler les politiques-cadres de chacun des collèges, le CCRB constate que les trois bibliothèques travaillent en étroite collaboration et tendent à uniformiser leurs pratiques et leurs services. Les trois politiques-cadres étant essentiellement semblables, il est décidé de les abroger et de rédiger une politique-cadre régionale de laquelle une politique régionale de gestion des collections devait découler, suivis de procédures ou directives de circulation.

Des délais occasionnés par des circonstances hors de contrôle ont perturbé les échéanciers fixés et retardé la fin des travaux.

Madame Dominique Boily, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, résume les principaux changements apportés à la politique-cadre. Elle souligne que les éléments procéduraux ont été retirés puisqu'ils feront l'objet de procédures ou de directives locales. Les principes généraux de gestion et de développement des collections qui n'apparaissaient pas à la politique-cadre ont été ajoutés. À la question d'un membre du conseil, madame Boily précise que le fait d'avoir un développement régional de la collection ne limitera pas pour les autres constituantes l'achat d'un volume déjà acquis dans une autre. Un document populaire pourra être acheté dans toutes les constituantes, toutefois, pour les volumes qui sont moins utilisés, cela permet de formaliser une pratique de prêts entre constituantes déjà en place.

Au terme de cette présentation, monsieur Normand Fournelle procède à la lecture de la proposition.

Attendu les réflexions menées par les membres du comité de concertation régionale des bibliothèques quant au modèle de gestion des bibliothèques du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne ne correspondent plus aux nouvelles orientations prises par le comité de concertation régionale des bibliothèques (CCRB);

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu les avis favorables de la commission des études du 26 mai 2021 (CE-CCT-20210526-04 ET CE-CCT-20210526-05);

CECT-210607-03 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Johanne Giguère, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration du CRL afin d'abroger la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne;*

Adoptée à l'unanimité.

CECT-210607-04 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Johanne Giguère, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration en vue de l'adoption de la Politique-cadre des bibliothèques du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

150.5 Avis sur le budget de fonctionnement 2021-2022

Madame Esther Fournier, directrice du Service des ressources financières et de la formation continue, présente les principaux éléments du budget de fonctionnement pour l'année 2021-2022. Elle rappelle que le dépôt du budget par le Conseil du Trésor présentait un ajout de ressources. L'allocation destinée au réseau collégial est augmentée de 142,2 M \$, soit 6,54 % par rapport à l'année 2020-2021. Madame Fournier souligne que ce budget post-pandémique tient compte de l'indexation de la progression salariale dont on ne connaît pas l'ampleur en raison des négociations encore en cours, d'une indexation des autres coûts de 1,85 % et de la dernière année du plan quinquennal de réinvestissements. D'autres réinvestissements ont été annoncés pour le déploiement de mesures temporaires 2021-2026 : ces mesures temporaires sont :

- Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2022 le CRL recevra 377 000 \$, dont 64,6% sont intégrés au FA ce qui est une bonne nouvelle puisque cela implique une forte possibilité de récurrence et les 35,4 % restant en allocations spéciales non récurrentes, en décroissance à partir de 2023-2024.
- Plan d'action sur la santé mentale étudiante : 126 000 \$ pour le CRL dont une partie est intégrée à FABES.

- Accès à distance à des applications de logiciels spécialisés en soutien aux programmes d'études : 176 000 \$ pour le CRL.
- Soutien aux établissements pour accroître la diplomation 480 000 \$ pour le CRL.

Madame Fournier souligne que le budget est basé sur les grandes orientations et sur les principes budgétaires adoptés en avril dernier par le conseil d'administration. Il tient compte du Plan des effectifs 2021-2022 qui devrait être adopté par le conseil d'administration le 15 juin prochain. Les revenus ayant augmenté de 5,5 % alors que les dépenses augmentent de 5,3 % permettent de soumettre à l'adoption un budget en équilibre. Ce budget sera révisé par le comité exécutif en février, comme à chaque année.

Au terme de cette présentation, monsieur Normand Fournelle fait la lecture de la proposition.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2021-2022;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 21 mai 2021;

Attendu le rehaussement du financement général dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

CECT-210607-05 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Johanne Giguère, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du CRL en vue de l'adoption du budget de fonctionnement 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

CECT-210607-06 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Johanne Giguère, il est résolu d'approuver la section concernant le budget de fonctionnement 2021-2022 du CRL de la constituante de Terrebonne.*

Adoptée à l'unanimité.

150.6 Adoption pour la poursuite de l'autofinancement de la contribution pour le Fonds vert

Pour obtenir la certification de Cégep vert de niveau 3 et 4 (Excellence) d'Environnement Jeunesse, le cégep devait se doter d'un Fonds en environnement. En 2018, le CACE (Comité

d'action et de concertation en environnement) a adopté la création de ce Fonds et a soumis cette proposition à la direction.

Pour obtenir ce fonds, le CACE a mis sur pied un financement provenant de la vente de vignette de stationnement, à la communauté collégiale, au coût de 5 \$ par vignette vendue.

Communément appelé le Fonds vert, celui-ci permet de payer les dépenses liées à des projets de développement durable, tel que de mettre en place des systèmes de recyclage de matériaux de la Clinique d'hygiène dentaire, de bâtir le jardin bio, d'améliorer l'aménagement paysager pour le projet des Monarques et le financement de projets étudiants. Ce fonds servira aussi à maintenir la certification du Cégep vert niveau Excellence ainsi que le financement des activités de formation et de sensibilisation en lien avec l'environnement dans le Cégep.

Dans une lettre de recommandation datée du 9 août 2019, ENvironnement JEUnesse a salué notre choix de prélever un montant de cinq dollars de toutes les vignettes de stationnement vendues aux employé(e)s et aux étudiant(e)s du cégep, nous permettant de maintenir un fonds en environnement.

Madame Johanne Giguère souligne que le 30 novembre 2020 dernier, M. Marc Cardinal, directeur au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, interpellait M. Benoît Bouffard, à l'époque directeur adjoint aux Services aux étudiants, à la communauté et services psychosociaux à savoir si ce prélèvement avait fait l'objet d'une autorisation de la part du conseil d'établissement. M. Bouffard confirmait par la suite que la décision avait été prise en comité de direction uniquement. La présentation de ce dossier aujourd'hui au conseil d'établissement vise à régulariser cette situation.

Mme Danièle Saindon, directrice adjointe aux Services aux étudiants, à la communauté et services psychosociaux par intérim, souligne que le collège constituant de Terrebonne s'est doté d'un comité d'action et de concertation en environnement (CACE) qui est responsable de l'application de la politique sur l'environnement. Ce comité est très actif et se réunit plusieurs fois par année. Cette année, le comité, malgré les contraintes dues à la pandémie, a tenu virtuellement la première édition de la Semaine de l'environnement qui a permis de confirmer l'intérêt de la communauté pour ces questions. Une deuxième édition pour l'an prochain est déjà planifiée. Madame Saindon souligne que bien qu'il n'y ait eu aucune cotisation en 2020-2021, depuis l'automne 2018 le fonds a cumulé une somme de 18 000\$.

Au terme de la présentation, monsieur Normand Fournelle fait la lecture de la proposition.

Attendu qu'il est exigé, par ENvironnement JEUnesse, au point 2.2 Critères des niveaux de la certification - Créer un Fonds environnemental, dans le Document d'accompagnement de la certification Cégep Vert du Québec, pour l'obtention du niveau 3 et 4, de procéder à la création d'un Fonds en environnement;

Attendu l'adoption du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) pour la création d'un Fonds vert dans le but d'obtenir la certification Cégep vert, niveau 4 Excellence, dès l'année 2019, résolution RES-10-05-2018;

JECT-210607-07 *Sur proposition de madame Véronik Gravel, dûment appuyée par madame Nathalie Beauchamp, il est résolu de poursuivre l'autofinancement du Fonds vert à partir du 5 \$ pris sur la vente des vignettes de stationnement dans le but de maintenir la certification Cégep Vert de niveau Excellence.*

Adoptée à l'unanimité.

150.7 Avis sur la prolongation du plan stratégique 2015-2020

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint à la direction générale du CRL et directeur adjoint au Service des programmes et du développement pédagogique par intérim, présente le dossier.

Le 16 juin 2020, le Conseil d'administration consentait à prolonger d'au moins une année, soit jusqu'au 30 juin 2021, le Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière, incluant les plans de réussite des collèges constituants.

Cette prolongation a été autorisée dans le contexte des nombreux bouleversements causés par la pandémie dans nos établissements à partir de mars 2020 et par la réorganisation administrative et pédagogique d'une envergure sans précédent que ces derniers ont connue.

Cette année encore, force est de constater que le contexte sanitaire a continué de poser nombre de défis organisationnels, techniques et pédagogiques, et ce, en raison des directives gouvernementales qui évoluaient de mois en mois. Les directions des collèges et des services ainsi que leurs équipes ont travaillé de façon rigoureuse et acharnée afin de mettre en œuvre les mesures demandées, tout en favorisant la réussite des étudiantes et des étudiants. En outre, elles ont pu poursuivre l'atteinte de plusieurs objectifs prévus au Plan stratégique et répondre aux demandes et aux besoins de leur communauté respective à cet égard.

En revanche, comme en témoigne le tableau ci-joint, certains objectifs, malgré leur évolution favorable, demandent à être poursuivis. De plus, d'autres objectifs n'ont pu être réalisés, en tout ou en partie, jusqu'à maintenant, et ce, en raison des motifs exposés précédemment. Leur report à l'an prochain devient donc essentiel.

Enfin, soulignons que le contexte actuel ne nous permet évidemment pas d'amorcer les consultations prévues pour un nouveau plan stratégique, selon l'échéancier présenté au conseil d'administration le 18 février 2020. Par conséquent, il apparaît, encore une fois, nécessaire et pertinent de prolonger le Plan stratégique 2015-2021 d'au moins une année. Cette nouvelle prolongation permettra aux différentes équipes de conclure les chantiers qui n'ont pu être achevés.

Attendu le contexte extraordinaire dans lequel le Cégep de Lanaudière a été contraint d'évoluer dans la dernière année en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu la nécessité de poursuivre les objectifs du Plan stratégique 2015-2021 qui n'ont pu être finalisés en 2020-2021 en raison de la mobilisation des ressources pour le respect et la mise en œuvre des nombreuses directives ministérielles;

Attendu la nécessité de bien conclure le Plan stratégique 2015-2021 afin d'en faire un bilan qui reflète la réalité de la façon la plus juste possible;

Attendu la nécessité de bien conclure le Plan stratégique 2015-2021 avant d'entreprendre les consultations pour un nouveau plan stratégique;

Attendu le report des consultations prévues pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique;

Attendu la recommandation du CRPC,

CECT-210607-08 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du CRL en vue de la prolongation d'au moins une année, soit jusqu'au 30 juin 2022, du Plan stratégique 2015-2021 du Cégep régional de Lanaudière, incluant les plans de réussite des collèges constituants.*

Adoptée à l'unanimité.

150.8 Adoption du calendrier des phases de gestion des programmes d'études

Monsieur Éric Francoeur présente le dossier.

Le calendrier de planification annuelle de gestion des programmes d'études doit être présenté chaque année par le Service des programmes et du développement pédagogique à la commission des études pour avis et au conseil d'établissement pour adoption.

La politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) du collège stipule entre autres que :

« Le calendrier de planification annuelle de gestion des programmes d'études doit tenir compte des ressources disponibles (enseignantes, professionnelles et de soutien) ainsi que des conjonctures qui pourraient justifier de devancer ou repousser certains travaux. »

À la suite d'une rencontre du comité des relations de travail du personnel enseignant (CRT-enseignants) et des discussions ayant mené à une entente sur le projet d'allocation des ressources pour 2021-2022, nous avons révisé le calendrier pour tenir compte de la disponibilité des ressources et des nouvelles informations en provenance du ministère concernant les programmes Sciences humaines et de Sciences de la nature.

La Direction de la formation continue a également mis à jour le calendrier en lien avec les programmes offerts au CRLT.

Monsieur Francoeur souligne que deux dossiers seront priorisés pour l'année 2021-2022, soit la poursuite des travaux d'élaboration du nouveau programme d'électronique industrielle et l'amorce des travaux d'élaboration d'un nouveau programme de sciences humaines. Il s'agit de deux énormes chantiers sur lesquels portera l'essentiel des efforts. Il précise que la priorisation de ces travaux n'exclura pas les suivis à la révision de la PIGEP.

Attendu la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 26 mai 2021 (CE-CET-20210526-06);

CECT-210607-09 *Sur proposition de madame Véronik Gravel, dûment appuyée par monsieur Mathieu Roger, il est résolu d'adopter le calendrier annuel de planification des phases de gestion des programmes d'études du secteur régulier et de la formation continue du collège constituant de Terrebonne pour 2021-2022.*

Adoptée à l'unanimité.

150.9 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, rappelle les règles du RREC concernant l'émission des diplômes et précise qu'exceptionnellement, en raison de la pandémie, la diplomation de ces étudiants n'a pas été soumise à la réussite de l'épreuve ministérielle de Littérature. Elle souligne également que le faible nombre d'étudiants concernés est dû au fait que la date limite pour la remise des notes finales de cours avait lieu vendredi dernier. En conséquence, la majorité des sanctions sera soumise à la recommandation du conseil lors de sa prochaine séance.

Projet de résolution #1

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-210607-10 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :*

➤ TB2021041901

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution #2

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CECT-210607-11 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.*

Adoptée à l'unanimité.

150.10 Rapport de la direction

150.10.1 Nouvelles du collège

- Entrée en poste de la nouvelle gestionnaire administrative, madame Marie-Ève Carrière;

- Madame Éléonore Bernier-Hamel, enseignante en littérature, a fait partie des 5 finalistes du Prix de la nouvelle Radio-Canada qui récompense chaque année les meilleurs récits, nouvelles et poèmes originaux et inédits;
- Les finissants en Techniques de design industriel ont présenté leur vernissage virtuel mettant ainsi en lumière l'ensemble des notions apprises durant leur formation collégiale. L'étudiante, Marjorie Lebreux, a remporté le prix de l'ADIQ pour son projet de planche à pagaie/yoga;
- Poursuite des travaux de révision du programme de Technologie de l'électronique industrielle (fin des travaux à l'automne 2021);
- Poursuite de la révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (fin des travaux à l'automne 2021);
- La Fondation du Cégep à Terrebonne a nommé sa nouvelle présidente, Tania Longpré;
- SAIDE: Au total, 371 étudiants ont bénéficié des services d'aide à la réussite. Malgré le contexte à distance, 900 évaluations ont eu lieu en présentiel;
- Les étudiants en TCG, Brittany Ménard, Anaïs Veillette et Sandrine Lavoie, ont terminé en 2^e place dans la catégorie Marketing et gestion des ressources humaines lors de la Coupe Paillé, compétition académique régionale permettant aux participants de résoudre un cas complexe, en comptabilité ou en marketing et gestion des ressources humaines, basée sur la réalité d'une entreprise;
- La Clinique d'hygiène dentaire a honoré cinq étudiantes dans le cadre de son concours « Deviens l'ambassadeur de la clinique 2020-2021 », soit Mahélye Drouin, Andréanne Maalsnaes, Sophie Gill, Roxanne Betit et Yasmine Weber Rocheleau. 30 étudiantes ont participé au concours « Ambassadeurs » et 85 nouveaux clients ont fréquenté la clinique d'hygiène dentaire pour une 1^{re} fois;
- Le Service aux étudiants a remis 19 bourses de la persévérance scolaire.

En terminant, madame Danièle Saindon présente le bilan des actions en santé mentale pour l'année 2020-2021. Elle souligne que l'équipe des services psychosociaux était composée d'un conseiller en adaptation scolaire à temps complet et d'une technicienne en travail social à raison de 5 jours/semaine depuis le mois de février. Elle présente les statistiques qui montrent une très forte augmentation des demandes par rapport à l'année 2019-2020. De plus, elle précise que ces étudiants ont été plus présents à leurs rendez-vous et ont demandé un suivi plus long. Elle fait un bref résumé des principales problématiques de ces étudiants. Elle présente également les activités et outils mis en place, les adaptations et bonifications apportées aux services et les efforts de promotion qui ont été faits pour faire connaître les services offerts.

150.11 Document :

150.11.1 Statistiques d'admission Automne 2021

Madame Chantal Majeau présente les statistiques concernant les demandes d'admission pour l'automne 2021 :

- Tour 1 – 860 demandes ont été reçues, 737 étudiants admis
- Tour 2 – 197 demandes ont été reçues, 158 étudiants admis

En ce qui concerne le tour 3, 100 demandes ont été reçues et sont en cours d'analyse. Pour pallier la baisse des demandes, les seuils d'admission ont été revus. On prévoit donc que le total des admissions devrait se chiffrer à peu près au même niveau que celui de l'automne 2020.

Madame Majeau souligne également que la rencontre des nouveaux admis des deux premiers tours aura lieu virtuellement demain à compter de 19 heures.

150.12 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

150.13 Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, appuyée par monsieur Michel Gingras, il est convenu de lever la séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

Gabrielle Théroux, directrice par intérim pour
Johanne Giguère



Président



Direction de la constituante de Terrebonne

